

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DES ADJOINTS**

SEANCE DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chemazé, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis au complexe Léo Lelée, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

1	M. GUINHUT Yves	8	Mme MAGE Lucie
2	Mme GRAINDORGE Pascale	9	M. AUDOUIN Thibault
3	M. BELLANGER François	10	Mme LEMERCIER Cécile
4	Mme FOUILLEUX Caroline	11	M. ALLAIN Cédric
5	M. MARTEAU Dominique	12	Mme GAUMER Myriam
6	Mme GABILLARD Jeanine	13	M. NOUVEL Julien
7	M. VANOC Julien	14	M. ROUEIL Loïc
		15	Mme PIQUET Virginie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Jeanine GABILLARD, doyenne d'âge, qui, après appel nominal, a déclaré installer :

M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, M. BELLANGER François, Mme FOUILLEUX Caroline, M. MARTEAU Dominique, Mme GABILLARD Jeanine, M. VANOC Julien, Mme MAGE Lucie, M. AUDOUIN Thibault, Mme LEMERCIER Cécile, M. ALLAIN Cédric, Mme GAUMER Myriam, M. NOUVEL Julien, M. ROUEIL Loïc, Mme PIQUET Virginie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil choisit pour secrétaire Mme GAUMER Myriam.

Intervention de Loïc ROUEIL :

Monsieur ROUEIL déclare qu'il enregistrera toutes les séances de Conseil Municipal.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Madame GABILLARD demande qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal présent ayant participé au scrutin à bulletin secret, il est procédé au dépouillement des votes dont les résultats sont précisés ci-après :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue :

A obtenu :

- M. GUINHUT Yves : 13 voix
- M. ROUEIL Loïc : 2 voix

Monsieur GUINHUT Yves ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la commune de Chemazé et est immédiatement installé.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. GUINHUT Yves prenant la présidence de la séance, en sa qualité de Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre des adjoints à élire, après avoir rappelé les dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. GUINHUT propose à l'assemblée municipale de fixer à quatre le nombre des adjoints à élire.

Intervention de Loïc ROUEIL :

Monsieur ROUEIL déclare qu'il ne souhaite pas que le nombre d'adjoints soit fixé à quatre car il estime que de nombreuses compétences sont parties à la communauté de communes et que trois adjoints c'est suffisant pour la commune. Il estime que c'est un coût supplémentaire pour le budget communal.

Monsieur BELLANGER lui explique que les indemnités des 4 adjoints ont été réparties sur le budget des indemnités des 3 adjoints.

Madame PIQUET prend la parole et propose que sur les 4 adjoints, il faudrait qu'un des adjoints vienne de la liste minoritaire.

Après un vote à main levée, cette proposition est adoptée par 13 voix pour et deux voix contre.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de M. GUINHUT Yves, élu Maire, à l'élection des adjoints. Deux listes sont présentées :

- Liste 1 : GRAINDORGE Pascale, BELLANGER François, FOUILLEUX Caroline, MARTEAU Dominique
- Liste 2 : PIQUET Virginie, ROUEIL Loïc

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste 1 : 12 voix
- Liste 2 : 2 voix

La Liste menée par GRAINDORGE Pascale ayant obtenu la majorité absolue, les quatre adjoints sont immédiatement installés.

Vu les résultats du scrutin rapportés précédemment, la Municipalité est définitivement composée comme suit :

- Maire M. GUINHUT Yves
- 1^{er} adjoint Mme GRAINDORGE Pascale
- 2^{ème} adjoint M. BELLANGER François
- 3^{ème} adjoint Mme FOUILLEUX Caroline
- 4^{ème} adjoint M. MARTEAU Dominique.

Pour conclure la séance, M. GUINHUT lit la charte de l'élu local.

La séance est levée à 21 heures 14 minutes.



MG